

# Pour rompre avec les politiques pénales sécuritaires

*(motion présentée par le Bureau et adoptée à l'unanimité par le 47<sup>e</sup> Congrès du SM, à Metz, le dimanche 24 novembre 2013)*

Chaque fait divers dramatique a été l'occasion, pendant dix ans, de dénoncer une justice toujours coupable et irresponsable, bouc émissaire idéal d'un pouvoir exploitant jusqu'à l'outrance la souffrance des victimes pour exiger une sévérité accrue et affirmer l'efficacité de la répression comme unique réponse à la délinquance.

L'alternance devait permettre, et François Hollande s'y était engagé, de revenir sur une politique dont l'échec n'est plus à démontrer, pour promouvoir une justice pénale respectueuse des libertés individuelles et centrée sur l'individualisation de la sanction.

Mais les partisans d'une politique sécuritaire n'ont pas désarmé. Malgré les conclusions d'une mission parlementaire sur la surpopulation carcérale, le rapport du Contrôleur général des lieux de privation de liberté, les préconisations de la conférence de consensus mettant de la même manière en avant l'efficacité du suivi et de l'accompagnement des personnes, le ministère de la justice n'a pu imposer une réforme pénale cohérente et ambitieuse.

Au prétexte de l'efficacité d'une *politique de sécurité de gauche*, le gouvernement, voulant à tout prix se voir décerner un certificat de *non-laxisme*, a choisi *d'équilibrer* la réforme et d'en limiter l'ampleur, voire d'en contredire la philosophie, en revenant sur les acquis de la loi pénitentiaire de 2009.

Le ministre de l'intérieur, comme les *syndicats majoritaires de police et de justice*, s'en sont réjouis, quand ils n'en ont pas revendiqué la paternité. Au nom d'un réalisme qu'ils déclarent partager, et de la nécessaire concertation entre les acteurs du processus pénal, ils entendent aujourd'hui peser sur les débats parlementaires pour que *l'équilibre* de la réforme ne soit pas bouleversé par ceux qui persisteraient à vouloir mettre en œuvre une politique plus ambitieuse.

Au nom de ce même réalisme, le gouvernement, reniant ses engagements, a renoncé à abroger la rétention de sûreté, parce qu'il n'a pas *trouvé un dispositif pour la remplacer*. Comme il a renoncé à lutter contre les contrôles d'identité *au faciès*. Comme il poursuit la même politique stigmatisante à l'égard des étrangers et de la population Rom.

Le tout au nom d'une conception dévoyée de la sécurité qui justifierait alors tout et permet le développement d'une confusion des rôles entre la justice et la police qui, sortant de son rôle légitime, se prononce sur le sens et l'exécution de la peine, faisant de l'enfermement la seule reconnaissance possible de son travail. La justice, loin de son rôle de gardienne des libertés individuelles, est alors réduite à ne plus être qu'un maillon d'une *chaîne pénale* dédiée à la fermeté et à la répression.

### **Le Syndicat de la magistrature, réuni en Congrès :**

Ne se résoudra pas à une société sécuritaire dans laquelle la justice aura renoncé à son rôle constitutionnel de gardienne de la liberté individuelle.

N'admettra jamais une justice irrespectueuse du principe de l'individualisation de la sanction, dictée par une politique pénale sécuritaire.

Continuera à dénoncer les conditions indignes dans lesquelles les personnes sont incarcérées.

Exige du gouvernement qu'il adopte clairement une autre politique qui devra notamment revenir sur la *tolérance zéro* et la réponse pénale systématique, supprimer les procédures expéditives, engager un large mouvement de dépenalisation et favoriser l'aménagement et l'individualisation de la peine pour que l'emprisonnement ne soit plus la peine de référence.